

DÉPARTEMENT DU GARD



MAIRIE de ROQUEMAURE

30150

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 26 FEVRIER 2015 A 18h30**

Etaient présents : André HEUGHE, Maire, Patrick MANETTI, Anne-Marie GOURIOU, Jean-Marc TAILLEUR, Franca DI SALVO, Hervé FARDET, Henri ROUSSILLON, Mireille DAINESI, Adjoints,

Michèle BONNARD, Margueritte MAESTRINI, Joël BARTHEE, Solange HOFFMANN, Raymonde ROTH, Patrick POULENAS, Alain DIVINE, Nadia CHALVIDAN, Luc PIARD, Sylvain REBOUL, Stéphanie BOBIN, René RODRIGUEZ, Jacques BAUZA, Marie-Claire GRANIER, Nathalie NURY, Karine FERRARO, Luc ROUSSELOT, Michel BERARDO, Conseillers Municipaux,

Absents excusés :

Mireille GROS-JEAN qui donne pouvoir à André HEUGHE

Dorothée LAROCHE qui donne pouvoir à Patrick MANETTI

Michel AHMED-OUAMEUR qui donne pouvoir à Jean-Marc TAILLEUR

Désignation de la secrétaire de séance : Mireille DAINESI

ADOpte A L'UNANIMITE

Adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 15 janvier 2015 : Mme FERRARO demande à rajouter son nom dans le détail des votes Contre ou abstentions et de retirer M. RODRIGUEZ qui apparaît deux fois.

ADOpte A L'UNANIMITE

DOSSIER N°1 – FINANCES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

La commission municipale des finances s'est réunie le 23 février 2015.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est encadré par la loi à l'article L 2312-1 et L 5211-36 du code général des collectivités territoriales : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »

Ce débat permet au Conseil municipal d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la ville et sa capacité à financer les investissements. Il permet aussi de mettre en lumière certains

éléments rétrospectifs et de discuter des priorités de l'équipe municipale qui annoncent les orientations budgétaires.

Ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Le débat d'orientation budgétaire ne donne pas lieu à un vote, il permet de définir les grandes orientations du budget primitif qui sera adopté prochainement.

Le DOB 2015 est particulièrement important puisque l'équipe en place a été élue le 30 mars 2014 et le DOB discuté le 17 avril 2014, ce qui laissait peu de temps pour mettre en adéquation les objectifs, les projets et les moyens existants.

Contexte économique et fiscal

Le projet de loi de finances 2015

En 2014 l'Etat a réduit d'1,5 milliard ses dotations aux Collectivités Territoriales. Pour la commune une diminution de 12 k€ a été enregistrée.

De 2015 à 2017 la réduction sera de 11 milliards, soit 3,67 par an dont 0,451 pour les régions, 1,148 pour les départements, 1,450 pour les communes et 0,621 pour les intercommunalités.

Une des justifications de cette baisse des concours de l'Etat est que les recettes de fiscalité directe et indirecte de l'ensemble des collectivités (60 % de leurs recettes) ont progressé de 2,3 % en 2012 et de 1,9 % en 2013. Cette croissance se poursuit en 2014 sur les recettes de DMT0 (droits de mutation à titre onéreux) et de CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Cette progression ne se vérifie pas dans les chiffres de la commune.

Pour la commune cela devrait se traduire par une baisse estimée à 30 k€ en 2015.

Les grandes lignes du projet de loi de finances 2015 concernant notamment les communes sont :

- la baisse de la dotation de l'Etat sera modulée en fonction de la richesse de la collectivité concernée. A titre d'exemple, la contribution par habitant des communes dont les ressources sont les plus élevées sera sept fois plus importante que celle des communes les plus en difficulté ;

- la DGF s'élèvera à 36,6 milliards d'euros (- 8,8%).

La réforme de la dotation globale de fonctionnement est en préparation pour 2016.

- forte augmentation du FPIC qui passe de 570 à 780 M€ en 2015 (+ 36%) ; il s'agit d'un fonds de péréquation issu de la réforme de la TP

- une augmentation de 180 M€ de la Dotation de Solidarité Urbaine (sans conséquence pour la commune) ;

- une augmentation de 117 M€ de la Dotation de Solidarité Rurale qui passe de 954 M€ à 1 071 M€, elle sera partagée en 2015 selon une clef inédite :

- 30 % pour la part bourg-centre (39,1 %) ;

- 30 % pour la part péréquation (52,7 %) ;

- 40 % pour la part DSR -cible (8,2 %).

- la Dotation Nationale de Péréquation augmente de 10 M€ à 794 M€ ;

- la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), 616 M€ en 2014 sera augmentée d'un tiers. Ceci favorisera le financement des investissements liés à l'accessibilité, à la revitalisation des centres-bourgs, à la transition énergétique ;

- le fonds d'amorçage pour la réforme des nouveaux rythmes scolaires sera prorogé pour la rentrée scolaire 2015-2016 ;
 - le taux de FCTVA passe de 15,761 à 16,404 ce qui neutralise le passage du taux de TVA de 19,6 % à 20 % effectif au 1^{er} janvier 2014;
 - la création de 45 000 emplois aidés supplémentaires ;
 - la poursuite du gel du point d'indice de la fonction publique ;
 - une simplification de la dotation forfaitaire en fusionnant les différentes parts qui la composent ;
- La réforme de la taxe de séjour. Avant le 1^{er} octobre 2015, le gouvernement remettra au Parlement un rapport examinant les modalités selon lesquelles la taxe de séjour pourrait être recouvrée et contrôlée par l'administration fiscale, pour le compte des collectivités territoriales concernées et à leur demande ;
- Dans les zones où le marché de l'immobilier est tendu, les conseils municipaux peuvent majorer de 20% la part communale de cotisation de taxe d'habitation due au titre des résidences secondaires (article 31). Pour cela, ils devront prendre une délibération le 28 février 2015 au plus tard.

Mesures Fiscales

- Soutien du pouvoir d'achat des ménages aux revenus moyens et modestes ;
- Soutien de l'activité dans le secteur de la construction et des travaux publics ;
- Mise en œuvre de la transition énergétique et la croissance verte, par exemple la valorisation des déchets agricoles.

Inflation

Elle a atteint ses plus bas niveaux historiques (+0,3 % en septembre pour la zone euro) et ne retrouvera qu'à l'horizon 2017 sa cible proche de 2 %, malgré les décisions sans précédent prises par la Banque Centrale Européenne. Elle ne dépassera pas 0,6 % cette année en France, puis 0,9 % l'an prochain.

Croissance du PIB en volume

2014 : 0,4 % ; prévisions 2015 : 1% ; 2016 : 1,7 %

Organisation

L'exercice 2015 sera également marqué par le poids des mesures décidées par l'Etat qui imposent de nouvelles dépenses aux communes. Elles concernent notamment le surcoût de travail de la mise en place et du suivi des nouveaux rythmes scolaires, l'accessibilité, les élections départementales et régionales, la dématérialisation, la mutualisation des moyens même si ces deux dernières mesures doivent se traduire progressivement par des gains de temps et financiers

FINANCES LOCALES

LA DETTE

<i>En Euros</i>	2014 P	2013	2012
Dettes au 31.12	3 232 000	2 525 000	2 783 000
Dettes par habitant	588	459	506
Strate 5 000 à 10 000	881	881	881
Annuité de l'emprunt	398 000	362 000	412 000
Charge de l'emprunt /hab	72	66	75
Strate 5 000 à 10 000	112	112	112

L'endettement de la commune reste bas et les frais financiers maîtrisés.

La totalité des emprunts est à taux fixe. Des emprunts arriveront à échéance en 2015, 2017, 2018, 2019 et 2021. Un emprunt a été amorti en 2014.

Compte tenu de ce profil d'extinction de la dette, la commune pourrait emprunter progressivement 2 M€ au cours de la période 2015 – 2021 sans augmenter sa charge d'emprunt.

Pour financer les projets en cours, fin 2014 la commune a consulté 5 organismes : le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne, le Crédit Foncier, la Banque Postale et la Caisse des Dépôts et Consignations, celle-ci n'a pas fait de proposition.

L'emprunt a été contracté auprès de la Banque Postale au taux fixe de 2,65 % pour une période de 20 ans.

La CDC recontactée propose des taux indexés qui sont actuellement inférieurs à 2 %, la période va de 20 à 40 ans. Les prêts ne peuvent être accordés que si les travaux n'ont pas encore débuté.

Ce type de prêt est adapté pour des opérations à long terme qui doivent s'auto financer telles que la construction de la nouvelle gendarmerie.

LA CAPACITE FINANCIERE

<i>En K Euros</i>	2014 P	2013	2012
CAF Brute	793	806	910
CAF Nette	500	544	612
CAF nette par habitant en €	91	98	111
Strate 5 000 à 10 000 en €		102	111
Fonds de roulement	nc	1 093	967
Coefficient d'épargne brute	15,5%	15,5%	17,5%
Désendetttement en années	4,1	3,1	3,1

Coefficient d'épargne brute = CAF brute / Recettes réelles de fonctionnement

Un coefficient d'épargne brute devient critique en dessous de 12 %. En dessous de ce niveau, l'épargne brute s'avère généralement insuffisante et expose la collectivité locale à un risque de déséquilibre budgétaire à court terme.

Capacité de désendetttement = Encours de la dette / CAF brute

Ratio utilisé par les banques pour les emprunts et les taux.

Zone critique au dessus de 12 années.

- Objectif 2015 – 2020 : maintenir une CAF brute à 700 k€.
- Avec une CAF brute stable de 700 k€ et un taux d'intérêt de 3 % sur une période de 20 ans, la capacité d'emprunt de la commune est de 10 M€.

M. BERARDO n'est pas d'accord avec cette approche car avec autant d'emprunts, les intérêts de la dette vont diminuer ce montant de CAF de 700k€. Il pense que 10m€ d'emprunts ne serait pas raisonnable dans on irait au-delà des 12 ans de possibilités de remboursement du capital.

M. TAILLEUR répond que c'est un maximum pour prouver que le million d'euros emprunté en 2014 n'est pas une hérésie.

Mme NURY remercie au passage d'avoir bien voulu qu'elle soit remplacée par M. RODRIGUEZ à la commission des finances et poursuit que ce million a choqué car il a été pris pour finir l'année ; ça a inquiété.

- Cette capacité à laquelle s'ajouteraient des subventions (25%) peut permettre à la commune de réaliser de nombreux projets à définir dans un Plan Pluriannuel d'Investissement.

BUDGET GENERAL

Sous réserve du Compte Administratif 2014 définitif

FONCTIONNEMENT

<i>En Euros</i>	2014 P	2013	2012
Recettes	5 395 566	5 429 832	5 370 262
Dépenses	4 733 839	4 801 366	4 602 546
Résultat de l'exercice	661 726	628 466	767 716
Report exercices antérieurs	1 516 159	1 250 041	1 191 032
Affecté à l'investissement	699 488	362 996	708 707
Résultat global	1 478 396	1 516 159	1 250 041

Dépenses

Action Sociale

LE CCAS

Le budget est voté à part par le Conseil d'administration, c'est un budget rattaché.

<i>En Euros</i>	2014 P	2013	2012
Dépenses	104 423	93 813	69 714
Subvention communale	98 500	73 700	68 000
% de participation communale	94,3	78,5	97,5

Les loyers nets de la succession de Mme ROCHE sont versés en recettes au CCAS depuis 2013 (environ 12 000 €).

- La municipalité maintiendra sa participation à la solidarité sociale pour assurer l'aide au maintien à domicile, l'aide d'urgence, l'aide aux vacances, le permis citoyen, l'accès aux activités associatives etc.

LE RELAIS EMPLOI

Est subventionné par le Conseil Général, la CCCRG et la commune de Tavel.

<i>En Euros</i>	2014 P	2013	2012
Dépenses estimées	70 000	59 268	
Subvention CG	20 000	20 000	20 000
Subvention CCCRG	20 000	20 000	20 000
Subvention Tavel	960	895	873
% de financement communal	41,6		

Les communes du canton concernées ont été à nouveau sollicitées pour participer au fonctionnement du relais emploi. Seule la commune de Tavel a répondu positivement.

Taux de chômage	2011	2006
Tranche 15 à 65 ans	15,6	12,4
France Métropolitaine	12,3	11,1
Gard	16,3	15,9
Tranche 15 à 24 ans	32,7	
France Métropolitaine	26,6	
Gard	34,7	

Source INSEE

Entre 2006 et 2011 le chômage local a considérablement augmenté, l'évolution du taux national en 2014 se vérifiera sur la commune.

M. TAILLEUR précise que Pole Emploi a donné quelques chiffres quant aux demandeurs d'emploi : 448 personnes dont 102 moins de 25 ans et 106 de plus de 50 ans.

- Depuis septembre une campagne pour sensibiliser les chefs d'entreprises à embaucher « local » a été conduite, elle sera poursuivie.
- Une action a été menée pour promouvoir la ZI de l'Aspre et faciliter l'installation d'entreprises.
- Les procédures administratives et les études pour réaliser l'extension de la ZI de l'Aspre seront poursuivies.

Enfance et Jeunesse

- En matière d'éducation, l'enveloppe de 40€ par élève sera maintenue.
- Une enveloppe est prévue pour payer des voyages scolaires.

LA CANTINE SCOLAIRE

La cuisine centrale fournit l'ensemble des repas des deux écoles maternelle et primaire ainsi que pour les vacances en extrascolaire de LA RECRE. Seuls les repas du mercredi midi à LA RECRE sont fournis par la Maison de retraite au coût de 3.20€ le repas.

La dépense globale du service de cantine hors Recré représente environ 300 000€ et la recette des tickets de cantine est d'environ 90 000€ ; c'est la raison pour laquelle le ticket est vendu aujourd'hui 3.25€ et subi une réévaluation chaque année.

Pour la rentrée 2014/2015 un repas bio par semaine a été préparé.

LA RECRE

Recouvre désormais trois créneaux distincts :

- L'extrascolaire dont l'accueil prévoit 15 100 actes pour les moins de 6 ans et 18 000 actes pour les + de 6 ans. Le budget prévisionnel s'élève à 177 000€
- Le péri scolaire hors SESAM : 25 000 actes en prévision sachant que la CAF va calculer sa prestation ordinaire non plus à l'heure d'accueil effective ce qui impliquait une comptabilité rigoureuse et complexe par les animateurs, mais au nombre d'enfants accueillis et sur la globalité des plages horaires d'ouverture. Le poste PSO sera donc majoré
- Le périscolaire SESAM des vendredis après-midi : 4 500 actes prévus pour les maternelles et 8000 environ pour les primaires. Le groupe de travail va établir s'il faut changer l'après-midi du vendredi. Le fonds d'amorçage de l'Etat serait pérennisé à raison de 50€ / élève scolarisé dans la limite de la dépense réelle. Le tarif sera maintenu mais adapté en fonction de trois tranches selon les coefficients familiaux. Le prévisionnel pour l'ensemble du périscolaire est de 127800 €

LES FRANCAS

Cette association assure l'encadrement de l'Espace Jeunes des 11 à 17 ans grâce à une convention d'objectifs signée en juillet 2012. La convention qui arrivait à échéance le 31.12.2014 a été reconduite pour 2015.

<i>En Euros</i>	2014 P	2013	2012
Dépenses	95 161	74 818	41 850
Subvention communale	60 270	61 298	39 255
% de participation communale	63,3	81,9	93,7

- Leur budget 2015 comprend une subvention communale d'équilibre de 62 800€.

Le nouveau contrat Enfance Jeunesse signé pour 2014 à 2017 avec la CAF prévoit un financement complémentaire pour tous les services de l'animation de 3 à 17 ans en fonction des objectifs.

Action Culturelle et Manifestations

- Le budget des manifestations sera de 115 k€ nets (110 k€ en 2014, 118 k€ en 2014)
- Un effort particulier sera fait pour organiser de nouveaux événements de qualité et d'envergure qui attirent un nouveau public à Roquemaure, conférences, concerts, expositions, rencontres.
- La création d'un comité des fêtes permettra de décharger la mairie de l'organisation de certaines manifestations et de les rendre encore plus attrayantes.
- Un festival « Roquemaure2Rire » sera créé en mars, l'organisation en a été confiée à un organisme extérieur.
- Hors budget Manifestations, pour la venue en mai de la délégation d'Ehringshausen, une subvention spéciale sera versée à l'association Franco-allemande.
- En septembre un concours de boules sera organisé pour les élus de la circonscription, les élus Roquemaurois ayant remporté le dernier trophée. Le coût de cette journée (7 k€ en 2014) sera pris en charge par les sponsors.

Services Techniques

Avec l'arrivée récente d'un Directeur des Services Techniques ce service se réorganise pour gagner en efficacité. Création d'une fonction de magasinier.

Les travaux en régie permettent chaque année de mieux valoriser les salaires des 24 agents qui composent le service ; en 2014 70 000€ ont minoré les dépenses de fonctionnement par une affectation en investissement.

Affaires Générales

- L'effort engagé en 2014 pour rationaliser et maîtriser les dépenses sera poursuivi.
- La mutualisation de moyens avec la CCCRG (horizontale et verticale). Un projet doit être présenté, selon la loi, avant le 31 mars 2015.
- Le groupement de commandes avec d'autres communes le projet a débuté en 2014 pour les produits d'entretien.
- Des économies de fonctionnement seront notées en 2015 sur certaines dépenses, révision des contrats d'assurances, du contrat de maintenance informatique, des contrats de téléphonie et internet, des coûts du bulletin communal notamment.

Communication

- Un nouveau bulletin municipal a vu le jour, Les Echos de la Pousterle, la parution à un rythme régulier sera assurée.
- Des nouveaux sites vont être créés, Office de Tourisme, Mairie, Portail Officiel de la Ville de Roquemaure.

Le personnel

Charges de personnel

<i>En Euros</i>	2014 P	2013	2012
Dépenses nettes	4 430 852	4 568 397	4 433 361
Frais de personnel bruts	2 658 088	2 511 769	2 383 207
- Rbt de F. de personnel	- 288 536	- 223 853	- 169 186
Frais de personnel nets	2 369 552	2 287 916	2 214 021
% net Personnel / Dépenses	53,3	49,98	49,94

En 2014 les frais de personnel bruts ont augmenté de 5,8% dont 3,6 pour les raisons suivantes :

- . doubles emplois causés par le départ en retraite de plusieurs fonctionnaires ;
- . temps partiels de titulaires transformés en temps plein ;
- . augmentation du taux retraite CNRACL et des bases forfaitaires ou de salaires assujettis URSSAF ;
- . rachats de cotisations retraite pour deux agents.

En 2015 le pourcentage Personnel / Dépenses, devrait être sensiblement identique au pourcentage de 2014 : 53,3 %.

Effectifs au 31.12.

<i>Nombre de postes</i>	2014	2013	2012
Titulaires	61	60	60
Non titulaires	16	16	11

. CDD	3	3	1
. CAE	8	10	10
. CA	5	3	-
TOTAL	77	76	71

Recrutement 2015

- Police municipale : un agent part au 1^{er} mars et deux agents ont été embauchés au 1^{er} janvier et 1^{er} février 2015, portant l'effectif à 5 agents.
- Services techniques : un agent en prévision d'un départ en retraite.

Coût de fonctionnement des services – Tableau indicatif

2014 <i>En K€</i>	Dépenses	%	Part. utilisateurs
Services techniques	646	13,8	
Espaces verts	170	3,6	
Voirie	196	4,1	
Police municipale	243	5,1	
Cantine	265	5,7	89
Ecoles Camus	97	2,1	
Ecole Jean Vilar	54	1,1	
Gérard Philippe	58	1,2	
Garderie périscolaire	115	2,4	
Ecole Prades	196	4,1	
Centre aéré	188	4,0	58
SCE	35	0,7	5
Locaux sportifs	134	2,8	
Local jeunes	70	1,5	
Piscine	87	1,8	7
Office de tourisme	31	0,7	
Médiathèque	94	1,9	
Centre de secours	197	4,1	
Relais emploi	69	1,4	
Fêtes & Cérémonies	123	2,6	
Adm. et Affaires générales	1 666	35,3	
TOTAL	4 733	100 %	71

Ce tableau est donné à titre indicatif, il ne reflète qu'imparfaitement la réalité des coûts car la méthode d'imputation des dépenses par services manque de finesse.

M. ROUSSELOT demande si on pourra ultérieurement comparer ces chiffres et comment ils ont été calculés. Mme CORDEAU répond que ça correspond à l'extraction des dépenses par fonction telle qu'elle doit apparaître en annexe du budget.

Recettes

Dotations de l'Etat

En Euros	2014	2013	2012
Forfaitaire	609 702	650 354	653 201
Solidarité rurale	270 560	261 878	202 976
. Bourg centre	171 679		
. Péréquation	66 521		
. Cible	32 360		
Nationale de péréquation	99 573	80 638	74 378
TOTAL	979 835	992 870	930 555

Estimation 2015 : 955 000 €, soit une diminution de 25 k€, le double de celle enregistrée en 2014.

Fond de concours de la CCCR

- En 2015 un montant de 120 000 € sera pris en compte comme en 2014, il sera affecté aux frais de fonctionnement des bâtiments publics.

Impôts locaux

Bases nettes des impôts locaux

En Euros	2014 P	2013	2012
Taxe foncière PB	5 720 981	5 510 898	5 335 716
Taxe d'Habitation	6 196 632	6 147 554	5 903 110
Taxe foncière PNB	169 061	170 469	170 305

Les bases augmentent par une revalorisation fixée par l'État en fonction de l'inflation ainsi que par l'augmentation des bases physiques selon le dynamisme de la construction.

Pour 2015, l'Etat a prévu une revalorisation de 0,9 %, c'est la deuxième année consécutive que ce taux est inférieur à 1 %. L'évolution des bases physiques est freinée par la difficulté de trouver des terrains constructibles et non inondables, le PLU n'étant pas encore finalisé.

Produits des impôts locaux

En Euros	2014 P	2013	2012
Taxe foncière PB	915 357	881 713	853 743
Taxe d'Habitation	755 989	750 026	720 156
Taxe foncière PNB	132 206	133 337	133 2013

Les taux de TH et de TFB Roquemaurois sont parmi les plus bas des communes gardoises de plus de 5 000 habitants (voir tableau 1). Ils n'ont pas évolué depuis 2009.

- Conformément à l'engagement de la municipalité les taux communaux des taxes et impôts locaux ne changeront pas en 2015. La hausse des recettes se limitera à l'évolution des bases.

Taux des taxes locales

<i>En %</i>	2014	Strate 2013
Taxe foncière PB	16,00	20,88
Taxe d'Habitation	12,20	14,31
Taxe foncière PNB	78,20	57,32
Taxe d'aménagement	5,00	

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (base 15€/m²/an)

La Commission Communale des Impôts Directs s'est réunie en février 2015, elle ne s'est pas réunie en 2014. Elle doit se réunir tous les ans.

En juillet 2013 la commune a donné mission à Ecofinances pour réaliser un diagnostic des ressources sur les bases fiscales. La commune vient de reprendre contact avec cette société car le diagnostic n'a pas commencé.

En 2011, 11 % des logements étaient vacants (8,2 % dans le Gard) et ne procuraient aucune recette au titre de la taxe d'habitation. Une analyse plus fine est prévue.

Droits de mutation à titre onéreux

<i>En Euros</i>	2014	2013	2012
DMTO	94 338	142 035	152 961

Depuis 2008 le marché de l'immobilier est atone malgré des taux d'intérêts actuels très bas.

Le volume des transactions immobilières est en chute, les prix ont baissé de quelques pourcents dans le département et les immeubles Roquemaurois subissent une décote par rapport à ceux des communes voisines.

Le taux de DMTO du Gard est passé de 3,8 à 4,5 % avec effet au 1er mars 2014. Une taxe additionnelle au taux de 1,20 % est perçue au profit des communes ou des fonds départementaux de péréquation,

Autres recettes

Utilisation des services publics. A travers l'action du CCAS la commune mène une politique de solidarité sociale mais elle maintiendra le paiement des services publics par les usagers, avec participation ou au plus près du coût réel : Sesam, la Récré, cantine scolaire, sorties, piscine.

INVESTISSEMENTS

<i>En Euros</i>	2014 P	2013	2012
Recettes	2 518 376	932 084	1 858 559

Dépenses	1 830 314	1 071 546	1 623 364
Résultat de l'exercice	688 062	- 139 462	235 195
Report exerc. antérieurs	- 422 841	- 283 380	- 518 575
Résultat à reporter	265 221	- 422 841	- 283 380
RàR - dépenses	1 133 716	605 367	316 473
RàR - recettes	187 146	328 722	236 858
Résultat global	- 681 349	- 699 486	- 362 995

Les restes à réaliser au 31.12.2014

<i>En K Euros</i>	Dépenses	Recettes
Op. 122 - Travaux de la collégiale	249,4	174,5
Op. 124 - Urbanisme foncier	99,7	12,6
Op. 125 – Bâtiments publics et VRD	133,7	
Op. 127 - Equipements Fêtes	1,2	
Op. 129 - Equipements scolaires	15,9	
Op. 131 - Equipements sportifs	2,6	
Op. 135 - Affaires générales	18,6	
Op. 136 - Aménagements routiers	157,0	
Op. 138 – Achat immeuble place de la mairie	270,3	
Op. 140 – Achat Immeuble tour de la Reine	185,0	
Total	1 133,7	187,1

Les projets immobiliers à court terme (estimation TTC hors subvention)

- achat terrain nouvelle gendarmerie : entre 400 et 500 k€ (appel en cours) ;
- construction de la nouvelle gendarmerie : 5 Mio € ;
subvention Etat : 607 k€, loyers : 182 k€/an

M. BERARDO estime que le loyer de l'Etat ne couvrira pas les annuités d'emprunt.

M. TAILLEUR rajoute que le loyer sera majoré de 6% du montant d'acquisition du terrain et pense que l'opération pourra s'équilibrer.

Mme NURY donne une information du Conseil Général car l'assemblée départementale étudie de donner la réhabilitation de 13 gendarmeries du Gard lui appartenant à une SCI qui ferait les travaux contre le loyer de l'Etat. Mme NURY précise que c'est peut-être une opportunité pour étudier l'économie de 5M€. Mme CORDEAU rappelle qu'à l'époque il était hors de question de réhabilitation car c'est une zone inondable et l'Etat ne veut plus de gendarmerie non accessible.

- aménagement de l'immeuble place de la mairie : 250 k€, pour l'installation de l'Office de Tourisme, ce qui libérera les locaux communaux Place de la Mairie ;
- extension de la ZA de l'Aspre – études d'urbanisme ;
- accessibilité des bâtiments communaux - stade diagnostic ;

Voté en séance du 26 mars 2015

- aménagement d'une aire pour les gens du voyage : 650 k€ ;
subvention Etat : 70 k€, CG du Gard 24 k€
- vente terrain à l'ancien stade à la CCCRG pour construction d'une nouvelle crèche : 130 k€ ;
- aménagement du parking ancien stade : 50 k€ (soit 50 % du coût) ;
- vente terrain avenue de l'Aspre : 11 k€ ;
- la construction d'une nouvelle crèche par la CCCRG permettra de libérer 220 m² de locaux communaux Place de Chateauneuf.

Les projets immobiliers à moyen terme

- aménagement de l'immeuble rue du Rhône ;
- aménagement de l'immeuble tour de la Reine et mur des Péagers ;
- aménagement du boulevard National ;
- déplacement de la caserne des pompiers ;
- réhabilitation du bâtiment rue Tiers ;
- accessibilité des bâtiments communaux.

Les travaux et achats 2015 (estimation TTC hors subvention)

- quartier Hannibal – voirie 350 k€ ;
- rue Romain Roland : 400 k€ ;
- voirie diverses : 100 k€ ;
- programme d'éclairage public : 93 k€ ;
- démolition d'un local rue du Rhône - anciens Services techniques : 75 k€ ;
- services techniques - construction de boxes: 25 k€ ;
- Services techniques - aménagement d'un magasin : 20 k€ ;
- bornes du marche – 28 k€ ;
- piscine - réfection des plages : 110 k€ ;
- piscine - enduit du mur : 16 k€ ;
- piscine - aménagement d'un local pour la tondeuse : 15 k€ ;
- aménagement Chemin du Valat de la Croze ; 15 k€ ;
- achat d'un polybenne : 40 k€.

A ce jour un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) n'a pas encore été réalisé, il devra l'être dans le courant de l'exercice en cours.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Sous réserve du Compte Administratif 2014 définitif

FONCTIONNEMENT

<i>En Euros</i>	2014 P	2013	2012
Recettes	120 372	118 816	127 236
Dépenses	71 279	77 100	80 277
Résultat de l'exercice	49 093	41 716	47 056
Report exercices antérieurs	172 712	130 996	83 940
Résultat global	221 805	172 712	130 996

Prévisions 2015

La recette de fonctionnement provient de la surtaxe.

Une recette exceptionnelle est prévue pour la DUP d'autorisation du puits de la Route de Bagnols : 3 750 € du Conseil Général et 7 250 € de l'Agence de l'Eau.

INVESTISSEMENT

<i>En Euros</i>	2014 P	2013	2012
Recettes	433 062	65 493	152 698
Dépenses	222 050	62 654	134 087
Résultat de l'exercice	211 012	2 839	18 514
Report exercices antérieurs	21 586	18 746	232
Résultat à reporter	232 598	21 586	18 746
RàR - dépenses	469 826	16 938	16 304
RàR - recettes	46 898	697	2 820
Résultat global	- 190 331	5 344	5 262

Ce déficit provient de la TVA à rembourser sur les R à R essentiellement.

Considérant le besoin de financement négatif, l'affectation du résultat sera du montant du besoin de financement soit 190 331€ et en report à nouveau en excédent de fonctionnement, la différence soit 31474 €.

Les restes à réaliser concernent la tranche conditionnelle du chemin du Plan, le groupe électrogène de la ZI de l'Aspre et la poursuite du schéma directeur de l'eau et les travaux de sectorisation du réseau. Les recettes concernent les subventions pour le schéma et l'attente de TVA.

Les projets 2015

Une réserve de 100 000 € est prévue à une opération N°11 permettant de pallier une fuite de canalisation ou une difficulté technique.

Le projet du lotissement Hannibal est prévu pour 200 000 €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Sous réserve du Compte Administratif 2014 définitif

FONCTIONNEMENT

<i>En Euros</i>	2014 P	2013	2012
Recettes	178 190	250 117	123 589
Dépenses	139 395	130 142	95 375
Résultat de l'exercice	38 795	119 674	28 214
Report exercices antérieurs	119 674	-	132 288
Résultat global	158 469	119 674	-

Prévisions 2015

Diminution de la prime d'épuration de l'Agence de l'Eau. La nouvelle STEP a été construite en 1995. Elle est alimentée par le PR de Cubières, équipée d'un groupe électrogène, qui collecte l'ensemble des effluents de la Commune et les envoie à la STEP.

La surverse existante (sur l'ancien PR) a été supprimée à l'époque de la construction, afin de préserver le milieu naturel du contre Canal du Rhône.

Or, l'année qui a suivie la construction, un by pass était imposé sans que l'agence de l'eau ne le prenne en compte jusqu'alors pour le calcul de la prime de l'eau.

La conception PR - STEP met en avant que l'idée était de pomper l'ensemble des effluents de la commune et de les envoyer vers le Rhône, raison pour laquelle aucun DO ou surverse n'existe sur le réseau.

Un by pass en tête de station pourrait être mis en place et intégré au système d'autosurveillance (c'est ce qui a été demandé à CEREG pour l'étudier)

L'autre recette importante provient de la surtaxe.

INVESTISSEMENT

<i>En Euros</i>	2014 P	2013	2012
Recettes	559 077	618 342	523 814
Dépenses	400 913	319 813	590 799
Résultat de l'exercice	158 164	298 529	- 66 984
Report exercices antérieurs	140 734	- 157 795	- 90 811
Résultat à reporter	298 898	140 734	- 157 795
RàR - dépenses	784 906	1 327	262 332
RàR - recettes	86 847	3 588	36 335
Résultat global	- 399 161	142 994	- 383 792

Considérant le besoin de financement, le résultat va être affecté globalement à l'investissement et ce budget sera encore déficitaire avec les restes-à-réaliser pour 240 692 €

La TVA en attente sur les restes à réaliser n'a pas été quantifiée dans les recettes : 157 000€ sont concernées.

Le déficit sera analysé sur la globalité des trois budgets.

Les projets 2015

Une réserve de 100 000€ est maintenue à l'opération – Réseaux divers pour des effondrements de canalisations possibles ou le by-pass à mettre en place à la STEP,

Le lotissement Hannibal est prévu dans un marché global, eau, assainissement, pluvial, voirie et éclairage public. La part de l'assainissement représente un prévisionnel de 354 000 €. Une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2014 est prévue à hauteur de 85 500 €.

BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME

Afin de donner un nouvel élan à l'action de l'Office de Tourisme, la commune a repris au 1^{er} janvier 2015 la délégation de service public Tourisme qui avait été confiée à une association. Un SPA a été créé ce qui nécessite un budget annexe.

Voté en séance du 26 mars 2015

Un premier budget Primitif a été voté le 16 décembre 2014 pour permettre le fonctionnement dès le 1^{er} janvier 2015. Il s'équilibre en fonctionnement à 38300€.

Ce budget va comprendre les dépenses qu'avait déjà la mairie pour les locaux et les dépenses de fonctionnement du service dont les charges du personnel, diminuées de l'encaissement des tarifs. La subvention municipale équilibrera le budget

La directrice a été transférée dans le cadre d'un CDI.

Recrutement 2015

. Une hôtesse d'accueil à temps partiel en contrat aidé

Une régie de recette va permettre aux deux agents d'encaisser les différents tarifs prévus par le conseil d'exploitation.

M. ROUSSELOT revient sur les commissions municipales ; si celle des finances se réunit régulièrement, quand celle de l'urbanisme va se réunir ? M MANETTI répond que ça va venir.

M. BERARDO félicite la rédaction de ce document beaucoup mieux que les années précédentes mais il aurait aimé avoir plus d'informations sur l'équilibre budgétaire et attend le PPI qui a été annoncé. Il est également soucieux des difficultés d'emprunt et d'équilibre des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement. Il demande quand finiront les schémas directeurs. M. FARDET répond que c'est pour fin 2015.

Il demande également si des subventions sont prévues pour le Bd National ; à l'heure actuelle, non.

DEBAT – PAS DE VOTE

DOSSIER N°2 – SECURITE – CLSPD - DESIGNATION DES PERSONNES QUALIFIEES DU CONSEIL MUNICIPAL – RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

« Pour donner suite à la délibération du 10 juillet 2014 portant création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, une réunion a été organisée le 15 janvier 2015. En vue de compléter l'arrêté fixant la composition de ce Conseil, il convient de désigner des personnes qualifiées, le Maire étant président de droit.

Le Conseil Municipal, ayant oui l'exposé, Et après en avoir délibéré

*APPROUVE les représentants choisis parmi les représentants du Conseil Municipal : Patrick MANETTI, 1^{er} adjoint, Mireille GROS-JEAN, Adjointe aux affaires sociales, Henri ROUSSILLON, Adjoint aux sports et aux associations, et Michel AHMED-OUAMEUR, conseiller municipal,
DIT que les personnes associées seront nommées par arrêté du Maire, »*

M. ROUSSELOT et M. BERARDO trouvent anormal que l'opposition n'y soit pas car ils auraient aimé abordé un sujet aussi important. M. MANETTI considère que c'est un problème politique car ce Conseil est un lieu de travail avec les instances d'Etat et des Tribunaux.

**22 POUR – 7 CONTRE (BERARDO, ROUSSELOT, NURY,
RODRIGUEZ, GRANIER, FERRARO, BAUZA)
ADOpte A LA MAJORITE**

DOSSIER N°3 – GENDARMERIE – CONSTITUTION DU JURY DE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE - RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

« Le Ministère a validé la construction de la nouvelle gendarmerie Montée de la Plaine selon une capacité de 16.33 UL. La Collectivité a signé une convention de mandat avec la SEGARD de Nîmes.

Un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en 2012/2013 avec une première phase où 3 cabinets d'architectes ont été retenus. Il convient de compléter le jury avec les nouveaux élus issus des dernières élections municipales, en vue de reprendre la phase 2 du concours. Les concurrents se verront attribuer une prime de 13 500 € HT pour leur projet à proposer et pour l'attributaire, cette prime viendra en déduction de la rémunération.

Vu l'article 74.III du code des marchés publics relatifs aux marchés de maîtrise d'œuvre passés selon la procédure du concours

Vu les articles 38 et 70 du code des marchés publics relatifs aux concours

Vu les articles 22 et 24 du code des marchés publics fixant la composition du jury de concours

Vu la délibération N°2102_11_134 du 22 novembre 2012 portant constitution du jury de concours pour la construction de la Gendarmerie,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier cette délibération suite aux élections municipales et de désigner de cinq titulaires et de cinq suppléants élus en son sein, qui composeront le collège des élus du jury de concours pour la réalisation de la nouvelle gendarmerie de Roquemaure.

Il est procédé à l'élection et chaque liste en présence obtient les voix :

- . Liste «A.G.I.R. POUR ROQUEMAURE » : 22 voix*
- . Liste «Ensemble Pour Roquemaure » : 5 voix*
- . liste «Roquemaure, l'élan citoyen » : 2 voix*

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé et après en avoir délibéré,

Afin de siéger au sein du jury de concours pour la réalisation de la Gendarmerie, le jury est placé sous la présidence de André HEUGHE, Maire, ou de sa représentante, Mireille GROS-JEAN, Adjointe,

DESIGNE après élection les personnes suivantes :

5 membres titulaires : Patrick MANETTI, Hervé FARDET, Jean-Marc TAILLEUR, Nathalie NURY, Luc ROUSSELOT

5 membres suppléants : Anne-Marie GOURIOU, Alain DIVINE, Joël BARTHEE, Jacques BAUZA, Michel BERARDO

DIT que l'arrêté municipal N°2012_024 du 30 novembre 2012 sera modifié en conséquence.

MAINTIENT son acceptation à l'indemnisation des candidats admis à concourir.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification au représentant de l'Etat. ou d'un recours gracieux auprès de la personne publique. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle même être déférée au Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal. »

29 VOIX POUR - ADOPTE A L'UNANIMITE

DOSSIER N°4 – TOURISME – ADHESIONS A L'OTF ET A LA FDOTSI Gard – RAPPORTEUR : Franca DI SALVO

« Pour permettre la continuité du service municipalisé de l'Office de Tourisme, il convient de poursuivre les partenariats départementaux ou nationaux : proposition d'adhésion à la Fédération Nationale des Offices de Tourisme de France sachant que la Préfecture a modifié son arrêté de classement en catégorie III de la structure en fonction de la municipalisation, et adhésion à la Fédération Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative du Gard (FDOTSI Gard).

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé, Et après en avoir délibéré

APPROUVE les adhésions de l'Office de Tourisme de Roquemaure suivantes :

. à la Fédération Nationale des Offices de Tourisme 272€ pour 2015 (majoration possible de 70€ pour un agent d'accueil supplémentaire),

. à la Fédération Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative du Gard : 250€ pour 2015.

DIT que les crédits seront prévus au Budget de l'Office de Tourisme »

**24 POUR – 5 ABTECTIONS (NURY, RODRIGUEZ, GRANIER, FERRARO, BAUZA)
ADOpte A LA MAJORITE**

DOSSIER N°5 – ANIMATION – ADHESION A HANDICAP 30 – RAPPORTEUR : Anne-Marie GOURIOU

« L'association RELAIS LOISIRS HANDICAP 30 permet d'accompagner la collectivité à mieux accueillir les enfants handicapés à la RECRE que ce soit pour le périscolaire ou l'extrascolaire. Il est proposé d'adhérer à cette association.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé, Et après en avoir délibéré

APPROUVE l'adhésion à l'association RELAIS LOISIRS HANDICAP 30 pour 80€ en 2015 et 100€ pour des animations sur le terrain, le prêt de malles pédagogiques et des accompagnements ponctuels pour des actions difficiles.

DIT que les crédits seront prévus au BP 2015 »

29 VOIX POUR - ADOpte A L'UNANIMITE

DOSSIER N°6 – FETES ET CEREMONIES – SUBVENTION DE DEMARRAGE AU COMITE DES FETES – RAPPORTEUR : Alain DIVINE

« Le Comité des fêtes de Roquemaure vient d'être créé et il souhaite prendre en charge des animations locales pour dynamiser notre commune. Il convient de lui allouer une première aide au démarrage.

Selon un plan de financement prévisionnel pour l'année à venir,

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé, Et après en avoir délibéré

APPROUVE une subvention de démarrage pour 2015 de 5000€

DIT que les crédits seront prévus au BP 2015, compte 6574 »

M. ROUSSELOT demande à combien s'élève leur budget prévisionnel. M. DIVINE répond qu'il s'élève à 30000€.

**22 POUR – 7 ABTENTIONS (BERARDO, ROUSSELOT, NURY,
RODRIGUEZ, GRANIER, FERRARO, BAUZA)
ADOpte A LA MAJORITE**

**DOSSIER N°7 – ASSOCIATIONS – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX JAUGEURS DE LIRAC – RAPPORTEUR :
Michèle BONNARD**

« La subvention annoncée en 2014 à l'association des Jaugeurs de Lirac n'a pas été votée ; il est proposé de la régulariser considérant que l'association organise chaque année une manifestation dans une des communes qui composent leur territoire de Lirac.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé, Et après en avoir délibéré

*APPROUVE la subvention de 150€ pour les Jaugeurs de Lirac
DIT que les crédits seront prévus au compte 6574 »*

29 VOIX POUR - ADOpte A L'UNANIMITE

DOSSIER N°8 – FONCIER – DECLASSEMENT D'UN CHEMIN RURAL A L'ASPRE – RAPPORTEUR : Patrick MANETTI

« En vu de régulariser les occupations foncières de la déchèterie et de prévoir soit une vente soit une mise à disposition de terrain à une entreprise spécialisée pour le traitement des déchets verts, il convient de déclasser une partie du chemin de Saumière non utilisé depuis la création de la Zone Industrielle ; ce délaissé couvre une partie de l'emprise foncière de la déchèterie et n'a plus aucun usage.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé, Et après en avoir délibéré

APPROUVE cette régularisation foncière

DECLASSE une partie de l'ancien chemin de Saumière situé à l'Aspre qui se situe entre les parcelles AS 937 et AS 1169 appartenant à la commune.

DIT que l'emprise foncière dudit chemin à déclasser selon plan ci-joint représente 1530 m2 selon extrait du plan cadastral établi le 23 janvier 2015 par GEO MISSION

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y relatif ainsi que le nouveau document d'arpentage établi par GEO MISSION

DIT qu'ampliation de la présente et le plan seront transmis au cadastre pour enregistrement »

29 VOIX POUR - ADOpte A L'UNANIMITE

DOSSIER N°9 – FONCIER – REGULARISATION EMPRISE RUE DE LESPAUTELOUP – RAPPORTEUR : Patrick MANETTI

« Par délibération N°09-11-125 du 5 novembre 2009 la commune avait vendu à l'aménageur du lotissement le Moulin du Roc, G3S Aménagement, une partie de la parcelle correspondant à l'ancien stade Route de Nîmes pour permettre l'accès au lotissement par une nouvelle rue appelée ensuite Rue de Lespauteloup et intégrée au Domaine public communal par délibération N°10-09-95 du 9 septembre 2010. Des métrés et piquetage effectués récemment par GEO MISSION en vue de positionner la future crèche intercommunale, montrent qu'une partie de

Voté en séance du 26 mars 2015

la parcelle communale empiète sur cette voirie intégrée dans le Domaine public communal depuis, et qu'une autre ne fait pas partie de la voirie. Il convient de régulariser.

Le Conseil Municipal, ayant oui l'exposé, Et après en avoir délibéré

APPROUVE la régularisation cadastrale rue de Lespauteloup de la façon suivante :

CLASSE la parcelle cadastrée AZ 1799 d'une superficie de 242m² dans le Domaine public communal, car cette emprise fait partie intégrante de la voirie sus énumérée,

DECLASSE du Domaine Public la parcelle AZ 1800 de 32m² car elle doit être intégrée au tènement appartenant à la commune et n'a jamais fait partie de la rue

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y relatif,

DIT qu'une ampliation de la présente délibération et le plan seront transmis au service du Cadastre pour enregistrement »

29 VOIX POUR - ADOPTE A L'UNANIMITE

DECISIONS DU MAIRE EN SYNTHESE

. N°2015_004 du 9 février 2015 visée en Préfecture le jour-même : tarifs de l'Office de Tourisme : PARTENARIATS :

- hébergeurs, restaurants, caves, activités touristiques de Roquemaure = 40€ /an
- hébergeurs, restaurants, caves, activités touristiques hors Roquemaure = 50€/an
- Autres commerces Roquemaure = 30€/ an
- Autres commerces Hors Roquemaure = 40€/ an

VISITES GUIDEES :

- Tarif groupes : 10 personnes = 40€ + 1 gratuité
20 personnes = 60€ + 1 gratuité
- Tarif individuel : jusqu'à 9 personnes = 5 €

CARTOGUIDES

- selon l'édition entre 3 et 5€ l'unité

DISQUES DE STATIONNEMENT (pour mémoire fixé par délibération N°09-09-119 du 24.09.2009)

- vente du disque à 1€
+ Un tarif hors régie est créé pour les prestations données aux associations : 5% du montant des réservations faites par l'Office de Tourisme. Ce tarif sera encaissé par titre de recette.

M. BERARDO pense que 5% c'est trop cher pour les associations. Mme DI SALVO dit qu'avant l'Office de Tourisme associatif obligeait les associations à adhérer à l'OT pour avoir le service et faisait payer 1€ par billet vendu. Cela revient au même que 5% d'un billet de 20€.

. N°2015_005 du 31 janvier visée le 3 février : contrat d'engagement de la pièce « comme en 14 » avec le théâtre POUFFE de Sauveterre au prix de 1500€ net

. N°2015_006 du 2 février visée le 3 : indemnisation de la SMACL pour un bris de glace à la salle des fêtes ; 1010 € déduction faite de la franchise de 300€

. N°2015_007 du 5 février visée le 10 : création d'une régie de recettes aux ateliers pour le prêt de matériel municipal et du minibus (caution)

.N° 2015_008 du 9 février visée le 10 : création d'une régie de recettes de l'Office de Tourisme pour l'ensemble des tarifs du service et suppression de la régie des disques de stationnement.

. N°2015_009 du 9 février visée le 10 : modification de la régie de recette de la location de la salle des fêtes en supprimant la location Tras le Puy et le prêt du minibus (décision N°26.2009 du 14 septembre 2009)

. N°2015_010 du 10 février visée le jour-même : tarif du prêt de matériel municipal aux particuliers. Rappel de ce qui existait (délibération n°2013-05-055 du 23 mai 2013) : Le prêt de matériel municipal, tables, bancs, chaises et

barrières, est gratuit aux particuliers mais une caution de 500€ sera demandée. Le prêt est soumis à une demande préalable écrite qui ne sera accordée qu'en fonction des disponibilités liées aux priorités données aux services municipaux ou aux manifestations.

En cas de non restitution du matériel, en cas de casse d'un matériel ou en cas d'un rendu des matériels sales, le chèque de caution sera retenu par le régisseur et éventuellement encaissé en cas de non accord amiable entre la Mairie et le bénéficiaire du prêt dans un délai d'un mois après les faits.

Les remboursements pour matériels non rendus ou défectueux s'évalueront sur la base suivante :

Coût de la chaise = 22€ ; d'un banc = 48€ ; d'une table = 120€ et d'une barrière = 50€

. **N°2015_011** du 16 février 2015 visée le 17 : correction de la décision N°2014_074 pour le contrat du 13 juillet avec Musichini ; le paiement à l'association « Oustaou de provence » est de 3600€ net de TVA

. **N°2015_012** du 17 février visée le jour-même : contrat de suivi des progiciels WMagnus et E.Magnus avec Berger Levrault de 2015 à 2017 au coût annuel révisable de 4 496€ TTC

. **N°2015_013** du 17 février visée le jour-même pour corriger un Attendu relatif à la délibération de délégation de pouvoir, visée dans la décision N°2015_009 ci-dessus.

. **N°2015_014** du 20 février visée le 23 : contrat avec ARTIFEX pour un spectacle « Un solo pour deux » du 29 mai au prix de 1500€ net de TVA

. **N°2015_015** du 20 février visée le jour-même : contrat de maintenance des aires de jeux avec Auditech de Nîmes jusqu'au 30.12.2018 au coût de 400€ HT l'an

. **N°2015_016** du 20 février visée le 23 : contrat pour l'extension de la ZI de l'Aspre avec AMETEN pour la recherche de sites de compensation pour le milieu naturel au coût de 13165^e HT avec possibilité de suppléments : 900€ HT la réunion, 1650€ HT pour la commission faune flore, 2500€ HT reprise du dossier CNPN

. **N°2015_017** du 24 février 2015 visée le 26 : complément à la décision 2015_004 pour les tarifs de l'Office Tourisme. Les tarifs de l'OT énumérés dans la DEC2015_004 sont complétés par le tarif d'un cartoguide au prix de 13€ l'unité

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 19h50